

DIRECTIVE INSPIRE

Infrastructure for Spatial Information in Europe

LA DIRECTIVE INSPIRE, C'EST QUOI ?

Une Directive européenne de 2007 pour favoriser la protection de l'environnement.

Elle est transposée dans le **Code de l'environnement** et elle impose aux autorités publiques la **diffusion et le partage des informations géographiques environnementales** (données et cartes interactives) sur internet pour :

- 📍 Les rendre accessibles au public ;
- 📍 Les partager entre autorités publiques.

LA DIRECTIVE INSPIRE, POURQUOI ?



QUI EST CONCERNE ?

Les **autorités publiques** : Etat, collectivités territoriales et groupements, établissements publics, et toute personne avec mission de service public en rapport avec l'environnement.

Les communes sont surtout concernées pour les documents d'urbanisme.

QUELLES SONT LES DONNEES CONCERNEES ?

- 📍 **34 thèmes** répartis dans 3 Annexes : l'environnement est compris au sens large !

Annexe 1 - Repérage du territoire

1. Référentiels de coordonnées
2. Systèmes de maillage géographique
3. Dénominations géographiques
4. Unités administratives
5. Adresses
6. Parcelles cadastrales
7. Réseaux de transport
8. Hydrographie
9. Sites protégés

Annexe 2 – Générales complémentaires

1. Altitude
2. Occupation des terres
3. Ortho-imagerie
4. Géologie

Annexe 3 - Thématiques

1. Unités statiques
2. Bâtiments
3. Sols
4. Usage des sols
5. Santé et sécurité des personnes
6. Services d'utilité publique et services industriels
7. Installations de suivi environnemental
8. Lieux de production et sites industriels
9. Installations agricoles et aquacoles
10. Répartition de la population – démographie
11. Zones de gestion, restriction ou réglementations et unités de déclaration
12. Zones à risques naturels
13. Conditions atmosphériques
14. Caractéristiques géographiques météorologiques
15. Caractéristiques géographiques océanographiques
16. Régions maritimes
17. Régions biogéographiques
18. Habitats et biotopes
19. Répartition des espèces
20. Sources d'énergie
21. Ressources minérales

- 📍 Les données géographiques concernées doivent être :
 - produites, reçues, gérées ou mises à jour par l'autorité dans le champ de ses missions publiques,
 - disponibles sous format électronique,
 - seulement la version de référence s'il existe plusieurs copies identiques.

- 📍 Exceptions à l'obligation de diffusion des données si :
 - un tiers détient les droits de propriété intellectuelle,
 - risque d'atteinte aux intérêts énoncés dans le Code de l'environnement (sécurité, défense, secrets statistiques, protection, etc.).

- 📍 Les parcelles cadastrales et adresses sont dans le thème 1, mais considérées en France comme à caractère personnel (autorisation de la CNIL ou déclaration auprès de la CNIL).

COMMENT RESPECTER LA DIRECTIVE INSPIRE ?

- 📍 Recenser les données détenues par l'autorité qui entrent dans champ de la directive.
- 📍 Créer et maintenir à jour les fiches descriptives des données (*métadonnées*).
- 📍 Mettre les *métadonnées* et les données sous forme *interopérable*, les publier sur Internet et faire référencer *métadonnées* dans le Géocatalogue national.
- 📍 Partager les données géographiques avec d'autres autorités publiques.

QUELLES SONT LES ECHEANCES ?

Étapes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Métadonnées Annexes I et II											
Métadonnées Annexes III											
Interopérabilité données nouvelles :											
Annexe I											
Annexe II et III											
Interopérabilité toutes données :											
Annexe I											
Annexes II et III											
Services (capacité initiale) :											
Recherche et consultation											
Téléchargement et transformation											

LEXIQUE

Interopérabilité	Capacité des données géographiques d'être échangées et utilisées par des acteurs différents quel que soient leurs logiciels. 2 domaines d'interopérabilité : → Sémantique (modèle : liste des objets, caractéristiques et relations) → Géographique (système géodésique RGF93)
Métadonnées	Informations décrivant les données pour faciliter leur inventaire, recherche et utilisation. <i>Exemple : quoi ? qui ? comment ? pourquoi ? quand ? où ? quelle précision ? etc.</i>
Services	Opérations pouvant être exécutées sur internet sur des données géographiques ou des métadonnées : recherche dans un catalogue, consultation dans un visualisation et téléchargement.

POUR EN SAVOIR PLUS

MERRIEN F., LEOBET M., FRANCES M., 2015 [La directive Inspire pour les néophytes](#), (4^e édition)
[Site](#) du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), structure de coordination nationale de la directive INSPIRE